



Décisions du Président
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
Décision n°DP-2023-164

Direction Commande publique

**OBJET : CONCLUSION D'UN AVENANT N°1 AU MARCHÉ 'CONSTRUCTION
D'UNE STATION D'EPURATION A PEAUGRES ' N° 202125 (AVENANT DE
REGULARISATION)**

Le Président d'Annonay Rhône Agglo,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-2, L5211-9 et L5211-10,

VU les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique,

VU l'arrêté préfectoral n°07-2023-03-21-00002, en date du 21 mars 2023 portant modification des statuts d'Annonay Rhône Agglo,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°CC 2022-449 en date du 15 décembre 2022, portant délégation de pouvoir au Président par le Conseil Communautaire,

VU la décision n° DP-2021-388 du 2 décembre 2021 relative à l'attribution du marché,

CONSIDÉRANT qu'Annonay Rhône Agglo souhaite transférer le marché et ajouter des prestations,

DÉCIDE

Article 1 :

La conclusion d'un avenant n°1 au marché construction d'une station d'épuration à Peaugres avec la société EUROVIA DALA sise ZI Molina La Chazotte 8 rue du Puits Lacroix 42650 SAINT JEAN BONNEFONDS afin de transférer le marché à la société LMTP (même adresse) et d'ajouter des prestations pour un montant en plus-value de 54 724.00 € HT. Le nouveau montant du marché est de 806 316.50 € HT soit 967 579.80 € TTC.

Article 2 :

Cette décision sera transmise à Monsieur le Trésorier Principal d'Annonay, affichée à la porte du siège d'Annonay Rhône Agglo et publiée au recueil des actes administratifs d'Annonay Rhône Agglo.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de son dépôt à la Sous Préfecture de Tournon

Et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Davézieux, le

22 juin 2023

Président

Simon PLENET



Transmis en sous-préfecture le :

Identifiant télétransmission : :